



Fédération nationale
Association reconnue d'utilité publique

**Réunis en assemblée générale le mercredi 23 mars 2018 à La Rochelle,
les délégués des 84 fédérations départementales et des 17 unions régionales
ont adopté la motion suivante.**

MOTION

Depuis de nombreuses années, la situation des retraités empire :

- Les retraites ne sont pas revalorisées, la fiscalité est en hausse, aucun ministère n'est dévolu aux personnes âgées dans le Gouvernement...
- Les demandes d'audiences présentées par les associations de retraités, et leurs courriers adressés aux membres du Gouvernement restent sans réponse.
- Les négociations concernant les retraités se passent en leur absence, et sans qu'ils soient consultés en aucune manière.

Cette indifférence et ce mépris sont intolérables. Les personnes âgées et les retraités sont considérés comme des citoyens de seconde zone.

Générations Mouvement, membre de la Confédération française des retraités (CFR), au nom de ses adhérents (plus de 600 000) et de ses 100 000 bénévoles engagés dans 9000 associations, rappellent l'engagement des personnes âgées et des retraités dans la société : engagement passé dans des activités professionnelles, mais aussi engagement présent auprès de leurs familles et dans le bénévolat au service de toute la société, quel que soit l'âge (soutien aux enfants et aux adolescents, soutien aux générations confrontées au chômage et aux difficultés de la vie, soutien aux très âgés dépendants et à leurs aidants).

Les personnes âgées, libres de leur temps, le consacrent avec générosité à toutes sortes de missions altruistes. Elles entendent être reconnues comme toutes les autres générations.

Réunis en Assemblée générale, les délégués de Générations Mouvement réitèrent leurs exigences :

- Les retraités et personnes âgées doivent obtenir une représentation auprès des Pouvoirs publics en tant que tels.
- Ils doivent être associés aux négociations entamées avec les partenaires sociaux sur les discussions concernant les réformes des retraites et des retraites complémentaires.

Générations Mouvement demande que soient également étudiées des mesures compensatoires aux hausses récurrentes de la fiscalité qui obèrent leur pouvoir d'achat :

- suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% payée sur les retraites complémentaires
- déductibilité des cotisations des complémentaires santé du revenu imposable
- rétablissement de la ½ part fiscale pour les veufs et les veuves.

La voix des 16 millions de retraités doit être entendue. Ils ne peuvent tolérer d'être laissés pour compte de la société.

Le 23 mars 2018

Générations Mouvement – Fédération nationale
60 rue de Londres – 75008 Paris – 01 53 42 46 01 – federation-nationale@gmouv.org
Titulaire de l'agrément national de représentants des associations représentant les usagers
dans les instances hospitalières et/ou de santé publique
Immatriculée au registre des opérateurs de voyages IM075100069 – responsabilité civile Groupama
Val de Loire ; garantie financière n°4000711647/01 ; Groupama Assurances crédit & caution